Aide-mémoire – Incidents et accidents touchant les usagers

Délai ciblé : 0-3 jours (déclaration)

Délai ciblé : 14 jours (analyse sommaire)

Personnel soignant

- Constater l'événement.
- S'assurer que les soins et services requis immédiatement soient prodigués à l'usager.
- Aviser son supérieur immédiat.
- Compléter et soumettre le rapport de déclaration AH-223 (sections 1 à 9).

Supérieur immédiat

- Offrir du soutien à l'usager et aux employés touchés.
- S'assurer qu'un AH-223 soit complété.

Gestionnaire responsable du suivi

- Compléter les informations dans le formulaire AH-223 (sections 10 à 13).
- S'assurer que la divulgation initiale a été faite et documentée au dossier de l'usager.
- Retirer l'équipement problématique s'il y a lieu et aviser les secteurs concernés pour analyse.
- S'assurer avec l'équipe interdisciplinaire, d'ajuster le plan d'intervention, PTI au besoin.
- S'assurer que les mesures correctives immédiates ont été mises en place s'il y a lieu.
- Interpeller le service de gestion intégrée des risques en cas de suspicion d'événement sentinelle.

Gestionnaires du service de la gestion intégrée des risques (GIR)

- Offrir du soutien en cas de question sur les processus.
- Coordonner le processus d'analyse approfondie de l'événement sentinelle.
- Élaborer des indicateurs de suivi en gestion des risques.
  - Pourcentage d'analyses sommaires non complétées. *(Objectif : moins de 5%)*
  - Nombre de jours moyen entre la soumission de la *déclaration* et la soumission de l'analyse sommaire. *(Objectif : 14 jours)*